



**Formation à distance**

## **PROCESSUS AUDIS**

# **Prévenir le suicide chez les personnes autistes ou présentant une DI**

## **Formation de formateurs[-trices]**

**Véronique Longtin, Ph. D.**

**Rébecca Beaulieu Bergeron, Psy. D.**

### **Le contexte**

L'incidence exacte des comportements suicidaires chez les personnes autistes ou ayant une déficience intellectuelle (DI) n'est pas connue. Cependant, en fonction des études recensées, il semblerait que l'incidence des tentatives de suicide et des manifestations associées au suicide soit plus importante chez ces personnes, particulièrement pour celles ayant une DI légère ou un TSA, que dans la population générale.

Bien que cette problématique apparaisse bien réelle dans la littérature scientifique, une banalisation de ce phénomène est présente dans les milieux d'intervention, ce qui est susceptible d'entraver la mise en place de mesures préventives et d'interventions (texte provenant de *Comprendre et prévenir le risque suicidaire chez les personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme : consultation d'experts; Rapport faisant état de travaux conjoints du CRISE-UQAM et du CRDITSA de Montréal*).

Avons-nous les outils et les connaissances nécessaires pour intervenir sur les manifestations associées au suicide chez les personnes autistes ou présentant une DI?

## La description

Cette formation à distance permettra aux futurs formateurs et aux futures formatrices de bien enseigner les concepts du *Processus AUDIS (Autisme, déficience intellectuelle, suicide)*.

La formation se divise en deux parties : l'une consacrée à une courte révision des concepts théoriques et des astuces pédagogiques à leur enseignement, et l'autre, à une période de réflexion en sous-groupe sur les enjeux et les solutions liés au déploiement du *Processus AUDIS* dans les établissements. Chaque participant et participante devra donc se préparer afin d'avancer ses réflexions quant aux moyens à mettre en place pour consolider ses compétences, offrir la formation aux mentors et intégrer le *Processus AUDIS* et ses outils dans les pratiques cliniques de son établissement.

**Le contenu de la formation de mentors AUDIS ne sera pas revu en détail, sinon dans une perspective d'apprendre à le transmettre. Les participants et les participantes devront accomplir des tâches entre la formation de mentors et la formation de formateurs et de formatrices.**

## Les objectifs

Après avoir assisté à cette formation, les participants et participantes et futurs formateurs et futures formatrices seront en mesure :

- D'organiser la formation sur le *Processus AUDIS* dans leur établissement (matériel, cohorte, logistique, etc.);
- D'animer la formation sur le *Processus AUDIS* dans leur établissement;
- D'utiliser les modalités les plus efficaces visant à effectuer un transfert de connaissances;
- De soutenir les mentors et les équipes dans le déploiement du *Processus AUDIS*.

## Le public cible

Les participants et les participantes doivent remplir l'ensemble des conditions suivantes :

- Avoir suivi la formation de mentors AUDIS et récemment appliqué le *Processus AUDIS* auprès d'un usager ou d'une usagère;
- Être ciblés pour donner la formation sur le *Processus AUDIS* dans leur établissement dans les mois qui suivent la formation de formateurs et de formatrices;
- Avoir l'appui de leur gestionnaire pour l'implantation du *Processus AUDIS* dans leur établissement et s'être assurés de son implication;
- Présenter un certain intérêt et des habiletés reconnues dans le domaine de la communication;

- Présenter une motivation à parfaire leurs habiletés en transfert de connaissances.

Des activités de groupe portant sur l'application du Processus AUDIS et sur le rôle du formateur ou de formatrice en établissement sont prévues durant la formation. En ce sens, il est préférable d'avoir plus d'une personne d'un même établissement pour permettre des échanges plus constructifs. Les gestionnaires doivent aussi prévoir une implication importante en appui à leurs « futurs » formateurs ou leurs futures formatrices.

## Les maître-formatrices

**Véronique Longtin, Ph. D.**

**Psychoéducatrice et conseillère experte au SQETGC**

Riche d'une expérience professionnelle variée dans le domaine de l'intervention, développée tant aux services communautaires, que dans des établissements du réseau et en solidarité internationale, Véronique s'investit maintenant depuis 15 ans auprès des personnes présentant une DI ou un TSA et manifestant un TGC. En tant que conseillère experte en TGC au SQETGC, elle collabore à l'élaboration de cadres de référence, de lignes directrices, de formations et d'outils favorisant le développement des meilleures pratiques en TGC. Elle a collaboré à la rédaction de plusieurs ouvrages, dont le Protocole d'identification des personnes présentant une DI ou un TSA et manifestant un TGC, le Cadre de référence soutenant le déploiement du Plan de transition en TGC et de son processus, les Activités de jour valorisantes : définition et recommandations pour l'intégration des personnes manifestant un TGC et l'Analyse et intervention multimodales en troubles graves du comportement : Lexique et Grille.

Elle s'intéresse aux transitions de milieux de vie (changement de ressources d'hébergement) depuis 2008. Cet intérêt, développé sur le plan professionnel et actualisé en recherche, s'appuie sur le désir de favoriser des transitions de milieux de vie plaçant la personne et sa famille au centre du processus de changement, dans le but d'améliorer la qualité des services. Sa thèse portant sur les transitions de milieux de vie dans la communauté des personnes présentant une DI, identifie une typologie des transitions mettant en lumière les expériences vécues par les personnes elles-mêmes, ainsi que par les intervenants les soutenant dans ce processus.

Ses autres intérêts professionnels se situent sur le plan des troubles de santé mentale, des syndromes génétiques et de la mesure des impacts des interventions spécialisées sur la réduction des TGC. Elle soutient activement les CISSS et les CIUSSS dans la collecte de données provinciale annuelle des composantes essentielles du Guide de pratique en TGC permettant d'évaluer le niveau d'implantation de ces pratiques spécialisées auprès de la population TGC du Québec.

**Rébecca Beaulieu Bergeron, Psy.D.**

**Psychologue et conseillère en TGC au SQETGC**

Rébecca Beaulieu Bergeron est détentricrice d'un doctorat en psychologie clinique de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Durant ses études doctorales, sous la supervision de la professeure Diane Morin, elle a effectué des travaux portant sur les attitudes des enfants du primaire à l'égard

des personnes ayant une déficience intellectuelle. Elle a également travaillé à la construction et à la validation d'un outil psychométrique mesurant les attitudes de la population générale à l'égard de la déficience intellectuelle.

Rébecca Beaulieu Bergeron a été psychologue depuis près de 10 ans au centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissant du développement (CRDITED) de Montréal (CIUSSS Centre-Sud). Elle travaille auprès de personnes ayant une déficience intellectuelle (DI) et/ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA) et présentant des troubles de santé mentale. En tant que psychologue, elle effectue de l'évaluation (DI, TSA, santé mentale) et offre des services de psychothérapie. Elle offre aussi de la formation ainsi que du soutien clinique auprès des équipes multidisciplinaires.

À partir de janvier 2013, elle est chargée de cours au DESS en déficience intellectuelle de l'UQAM et depuis janvier 2020, conseillère experte en TGC au SQETGC où elle collabore au développement de formations et d'outils favorisant le développement des meilleures pratiques en TGC.

## La date

Cette formation aura lieu à distance, le **30 avril 2024** de 9 h à 16 h 30.

Les participantes et participants seront aussi conviés à une rencontre préalable obligatoire, le 30 novembre 2023 de 11 h 30 à midi, ou le 22 février 2024, de 11 h 30 à midi, selon le moment où leur inscription aura été effectuée.

## Les modalités

La formation sera offerte sur la plateforme Zoom, à travers la ZoNE TGC.

Les participants et les participantes pourront y assister à partir de leur ordinateur, qui devra être doté de **haut-parleurs**, d'un **micro** et d'une **caméra** fonctionnels.

**La participation active de chacun et chacune sera requise**, afin de favoriser l'intégration des connaissances.

Les informations de connexion et la documentation à imprimer seront envoyées environ une semaine avant le début de la formation.

## Les coûts

Pour les membres du personnel des CISSS et des CIUSSS, aucun déboursé n'est requis, conformément à l'entente de financement du SQETGC.

## L'inscription

Le coordonnateur ou la coordonnatrice TGC en DI-TSA de chaque établissement est responsable de transmettre aux personnes autorisées le lien vers le formulaire d'inscription en ligne reçu du SQETGC. Ce formulaire devra être rempli **au plus tard le 15 février 2024**.

Veillez noter que les places sont limitées. Le SQETGC se réserve le droit de favoriser la participation d'un maximum d'établissements en restreignant le nombre d'inscriptions d'un même CISSS ou CIUSSS. Les établissements ayant de grands besoins pourront accueillir les formateurs du SQETGC dans le cadre d'une formation sur mesure.

## Des questions?

N'hésitez pas à communiquer avec Sophie Choquette, agente à la formation au SQETGC.

Téléphone : 514 873-2104

Courriel : [sophie.choquette.sqetgc@ssss.gouv.qc.ca](mailto:sophie.choquette.sqetgc@ssss.gouv.qc.ca)